

# ECO VAL'

## Le magazine de la CCIVS



A la UNE :  
La Véloroute Voie Verte

1<sup>er</sup> semestre 2015 - n° 2



Isle Vern Salembre  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Edito**



**Pour que vivent nos communes.**

Depuis la création de notre communauté de communes il y a à peine plus d'un an, nous ne sommes pas restés inactifs comme en témoigne ce numéro de notre journal communautaire, et ce, dans tous les domaines qui relèvent des compétences transférées.

Lors de sa création, nous avons souhaité que cette communauté de communes soit avant tout une communauté de proximité, au plus près de la réalité du terrain et des besoins de nos habitants, et ceci pour préserver la place et le rôle de nos communes.

Grâce à l'implication des élus et des agents au sein des différents services, nous avançons tous les jours un peu plus dans ce sens. Notre volonté est que chaque commune bénéficie pour sa population du même niveau de prestation et de service, tout en s'appuyant sur la dynamique des infrastructures déjà en place sur les trois communes phares que sont Saint-Astier, Neuvic et St-Léon sur L'Isle.

Nous intervenons cependant dans un contexte on ne peut plus difficile sur le plan économique. Cette situation est préoccupante à plus d'un titre, car elle affecte avant tout notre population qui doit faire face aux multiples difficultés du quotidien, et plus particulièrement au grave problème de l'emploi. Nos entreprises de leur côté ne sont pas épargnées et notamment dans le domaine des travaux publics où les carnets de commandes sont au plus bas. Ces derniers dépendent pour 70% de la commande publique, et donc des collectivités locales : communes et communautés de communes qui voient de leur côté les dotations d'Etat baisser lourdement et dangereusement. Avec quels moyens allons nous devoir faire face désormais à nos obligations en matière de fonctionnement et d'investissement ? Il s'agit pour nous d'une question cruciale au cœur de nos préoccupations présentes.

Pour aller de l'avant, il nous faudra résoudre cette délicate équation. Mais, nous le savons, seule une solidarité de tous les instants entre communes et communauté de communes peut nous offrir une planche de salut, à condition que celle-ci soit associée à une volonté omniprésente de mutualiser un certain nombre de charges et de moyens. Nous avons, au regard de nos habitants, une obligation de résultat, et pour cela, nous devons éviter l'écueil de la frilosité et de la repliement sur soi. Nous devons au contraire avancer avec la conviction partagée qu'il y a, sur ce bassin de vie, un vrai potentiel avec des confluences économiques, culturelles et humaines fortes, qui ne demandent qu'à converger pour se développer.

Nous devons avant tout croire en l'avenir malgré les difficultés du temps, à nous d'agir ensemble, communes et communauté de communes, acteurs associatifs, économiques, et citoyens, en mettant en avant les multiples leviers que propose notre territoire communautaire.

Jacques RANOUX, Président de la CCIVS

Sommaire...

La C.C.I.V.S. ....	2 / 6
Piscines .....	7
Politique du Territoire .....	8 / 15
Politique Educative .....	16 / 21
Action sociale .....	22 / 25
Services Techniques .....	26 / 31
Informations .....	32

**Directeur de publication :** Jacques Ranoux  
**Rédaction :** Services CCIVS  
**Conception graphique**  
 Service communication C.C.I.V.S.  
**Photos :** C.C.I.V.S., mairies, Offices de Tourisme St-Astier - Neuvic, ANACE, A.A.S.E.  
**Impression :** Imprimerie FANLAC - Neuvic  
 Tirage à 15 000 exemplaires  
**n°ISSN : 1762 - 34 - 56**

**Le travail de mise en place de la fusion : 2014 à 2015**

Rappel :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, les 3 communautés ci-dessous :

- CC Astérienne Isle & Vern (CCAIV) composée de 7 communes : Grignols, Jaure, Manzac sur Vern, Léguillac de l'Auche, Montrem, St-Astier et St-Léon.
- CC de la Moyenne Vallée de l'Isle (CCMVI) composée de 7 communes : Beauronne, Douzillac, Neuvic, St-Jean d'Ataux, St-Séverin d'Estissac, Sourzac, Vallereuil.
- CC de la Vallée du Salembre (CCVS) composée de 3 communes : Chantérac, St-Aquilin et St-Germain du Salembre.

ont fusionné pour créer la **Communauté de Communes Isle Vern Salembre** en Périgord (CCIVS).  
 A cette même date, les 17 communes lui ont transféré de nouvelles compétences que sont les écoles, la petite enfance et la jeunesse dont les centres de loisirs et les crèches, toutes les voiries classées et les piscines. Les élus communautaires avaient fixé 2 objectifs; la fusion devait se faire à personnel constant et avec des moyens financiers identiques à ceux existants auparavant.

► Le personnel de la CCIVS

Les 3 anciennes communautés avaient peu d'agents : une quarantaine au total. Le transfert des compétences et donc des services municipaux concernés a porté le nombre d'agents à environ 182. Ces personnels ont été mutés des communes vers la CCIVS.

Pour les personnels dont le travail n'était que partiellement concerné par le transfert, ils ont été mis à disposition de la Communauté pour ce temps de travail.

*Par exemple : un agent technique polyvalent d'une commune qui travaille 40 % de son temps à la Communauté et donc placé sous l'autorité du Président de la CCIVS depuis que la voirie est devenue communautaire.*

Les agents municipaux dans cette situation, donc mis à disposition de la Communauté sont environ 130. C'est ainsi que depuis le 1er janvier 2014, le nombre de personnes qui travaille pour la Communauté est d'environ 312 personnes, sans qu'il y ait eu de recrutement extérieur, à l'exception des personnes embauchées à la rentrée de septembre 2014 pour encadrer les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Il faut rappeler que les écoles sont maintenant ouvertes le mercredi matin et des activités proposées aux enfants, 3 heures par semaine.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, de nouveaux personnels ont intégré la CCIVS puisque la Communauté gère maintenant directement des services, autrefois associatifs : la crèche de Neuvic, le bureau information jeunesse de Neuvic, le SIVOS Saint-Aquilin-Léguillac de l'Auche et l'Office de Tourisme de Neuvic. Ce sont 13 nouvelles personnes qui ont rejoint la Communauté.

La création d'un véritable service des Ressources Humaines a été nécessaire. Il doit poursuivre sa structuration pour répondre aux sollicitations des agents territoriaux et des instances de concertation du personnel.

La taille de la collectivité impose maintenant la création d'un Comité technique (CT) d'un Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT), ou sont représentés à parité, des conseillers communautaires et des représentants du personnel élus dernièrement. Ces 2 instances viennent d'être mises en place pour faciliter le dialogue social dans la collectivité.

**L'année 2015 sera consacrée à harmoniser la gestion de tous ces personnels, en matière réglementaire et sociale car chaque commune avait sa propre organisation.**

► Les finances communautaires

**La fiscalité :**

Avant la fusion des 3 Communautés les taux d'imposition de chacune étaient très différents, ceux de la CCAIV étaient bas. En 2013, ils ont été augmentés pour se rapprocher de ceux de la CCMVI et de la CCVS.

Dans le même temps, les 7 communes de la CCAIV ont baissé à due concurrence leur taux afin que leurs foyers fiscaux aient globalement la même imposition. Hormis les augmentations décidées par la loi de Finances, chaque contribuable a payé en 2013 (commune + communauté) le même montant d'impôt.

Cette baisse de recettes pour chaque commune de la CCAIV, a bien entendu, été compensée et devra être pérennisée par la Communauté pour une complète neutralité fiscale. Aussi, en 2014, lorsqu'il a fallu que la nouvelle communauté adopte un taux unique d'imposition pour chacune des 4 taxes (Taxe d'Habitation, Foncier bâti, Foncier non bâti et Cotisation foncière des entreprises), les taux des 3 communautés étaient relativement proches. Cette harmonisation a eu les conséquences suivantes, retracées ci-dessous, pour chaque habitant des anciennes communautés :

**Taxe d'habitation (TH) :**

Communautés	Taux 2013	Taux 2014	Différence
CCVS	4.89	3.97	- 23.17
CCMVI	4.64	3.97	- 16.87
CCAIV	3.46	3.97	14.74

**Taxe sur le foncier bâti (TFB) :**

Communautés	Taux 2013	Taux 2014	Différence
CCVS	6.36	5.73	- 10.99
CCMVI	5.76	5.73	- 0.52
CCAIV	5.63	5.73	1.78

**Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) :**

Communautés	Taux 2013	Taux 2014	Différence
CCVS	26.83	19.02	- 41.06
CCMVI	17.06	19.02	11.49
CCAIV	18.21	19.02	4.45

**Cotisation foncière des entreprises (CFE) :**

Communautés	Taux 2013	Taux 2014	Différence
CCVS	26.83	26.41	- 1.6
CCMVI	24.86	26.41	1.6
CCAIV	27.2	26.41	- 2.99

Les taux d'imposition des communautés étaient relativement bas. Pour les habitants de l'ex-CCAIV, ils ont augmenté faiblement. La répercussion de cette augmentation s'est traduite par de petits montants. Elle a été, dans le même temps, compensée par une baisse sensible de la Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères (TEOM) :

**Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) :**

Communautés	Taux 2013	Taux 2014	Différence
CCVS	16.05	16.16	0.68
CCMVI	15.29	16.16	5.69
CCAIV	16.66	16.16	- 3.08

Pour l'ex-CCMVI et l'ex-CCVS, les taux de taxes d'habitation et de foncier bâti ont baissé et celle de la TEOM (qui était plus faible) a légèrement augmenté.

Ce taux unique d'imposition de la CCIVS correspond à un taux moyen pondéré (des bases de chacune des communautés) calculé à partir des taux d'imposition des 3 anciennes communautés. Les tableaux, ci-dessus, illustrent bien ce qu'étaient les taux en 2013 pour chacune des communautés et ce qu'ils sont devenus en 2014.

**Les conséquences du transfert des compétences des communes à la CCIVS :**

Comment la CCIVS avec un produit fiscal identique en 2014 à celui de 2013 (puisque le taux moyen pondéré permet à certains de payer un peu moins quand les autres paient un peu plus) peut-elle assurer les charges des services que les communes lui ont transféré ?

Le mécanisme financier se nomme : « les attributions de compensation ». Il est relativement simple dans son principe.

Lorsqu'une commune dépensait, par exemple, 10 000 € pour son école, elle doit depuis le 1er janvier 2014 et ceci, tous les ans, verser à la Communauté de communes 10 000 € pour que cette dernière puisse régler les charges de cette école. Et ainsi de suite pour toutes les dépenses (et recettes) que la commune consacrait à un service qui a été transféré à la CCIVS.

C'est ce travail très fastidieux qui a été fait tout au long de l'année 2014 et qui se poursuit en ce début d'année 2015. Il concerne toutes les dépenses de fonctionnement, y compris les frais de personnel, que ce soit pour les agents mutés à la Communauté ou ceux qui lui sont mis à disposition.

Le travail le plus difficile concerne les équipements, c'est à dire les investissements. Tous les bâtiments éducatifs, la voirie, etc. ont été transférés à la CCIVS. Elle a à les entretenir, les rénover, les agrandir, voire les reconstruire. Les communes doivent donc lui apporter une dotation annuelle pérenne (une provision dirait un expert-comptable) pour qu'elle puisse maintenir en bon état ces équipements (écoles ou voiries ou matériels). C'est à cette tâche que les élus communautaires s'emploient pour trouver le meilleur équilibre financier entre les 17 communes et la communauté.

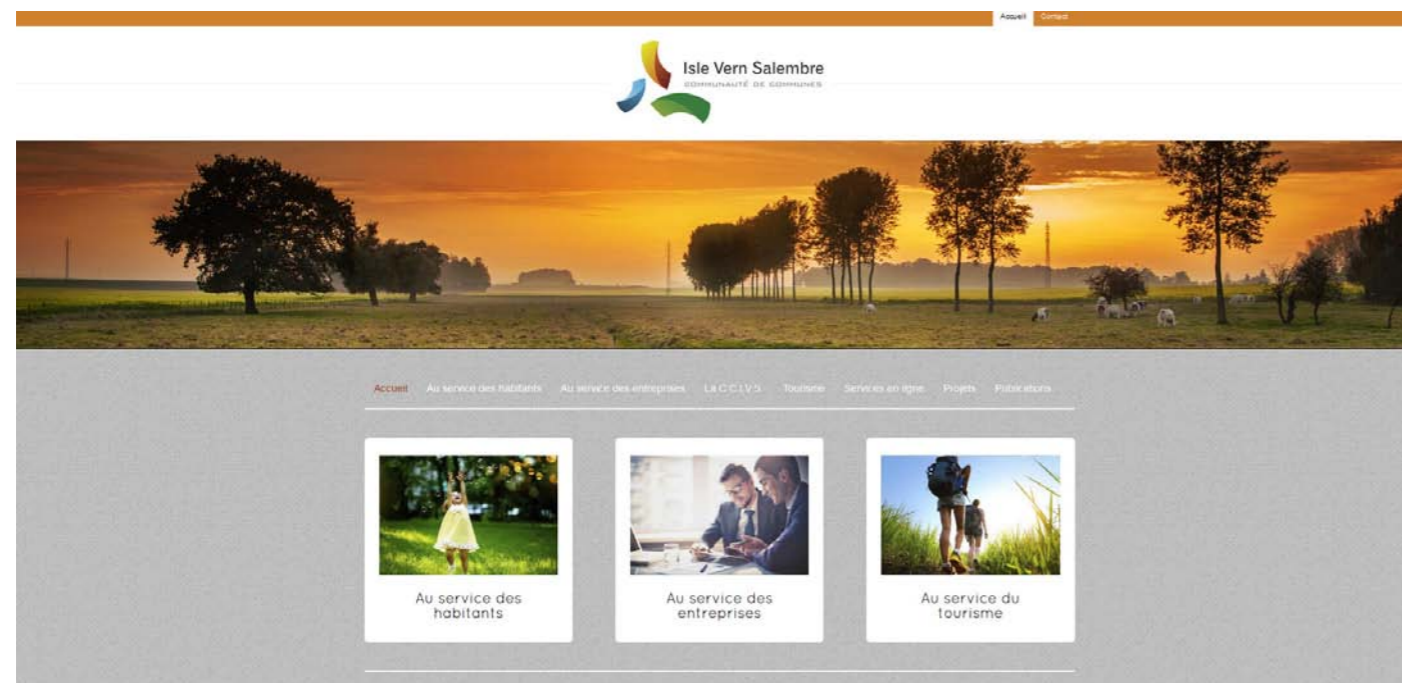
Ainsi, si les attributions de compensation pour le fonctionnement et pour l'investissement sont à la hauteur des besoins des services apportés à la population, les habitants ne devraient pas être appelés à contribuer au maintien des services existants.

Depuis 2014, mais de façon plus importante de 2015 à 2017, l'Etat a souhaité faire appel aux collectivités pour réduire son déficit. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qu'apporte l'Etat aux collectivités sera réduite en 2015 (pour la France entière) de 3,67 milliards d'euros sur un total d'environ 60 milliards. La CCIVS participera à cet effort.

Quelles en seront les conséquences sur nos budgets communaux et communautaire ?



# www.ccivs.fr



✂

Si vous souhaitez recevoir par courriel les actualités de la Communauté de Communes Isle Vern Salembre, merci de retourner ce coupon auprès de la :  
**CCIVS - Service Communication - BP 6 - Le Bateau - 241 10 SAINT-ASTIER**  
 ou par courriel à l'adresse suivante : **s.laborie@ccivs.fr**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse postale : .....  
 .....

Courriel : ..... Signature : .....

## ► Piscine de SAINT-ASTIER



► Ouverture : toute l'année (hors périodes de vidange)  
 ► Contact : 05 53 54 01 66  
 ► Adresse : Rue du Stade  
 241 10 SAINT-ASTIER

## ► Piscine de NEUVIC SUR L'ISLE

► Ouverture : de mi-juin à fin août  
 ► Contact : 05 53 81 37 61  
 ► Adresse : Le Bourg  
 241 10 NEUVIC SUR L'ISLE



« En mutualisant les moyens, l'intercommunalité nous permet de porter des projets importants pour le territoire. Notre fil directeur est le développement durable qui s'exprime dans le cadre de notre démarche d'Agenda 21, mais aussi dans nos outils d'urbanisme (Schéma de Cohérence Territoriale et Plan Local d'Urbanisme intercommunal). Il s'agit de créer les conditions d'un développement économique harmonieux qui préserve l'environnement et favorise le progrès social. Deux projets concrets, dont les travaux sont en cours, illustrent bien cette démarche :  
 1. l'aménagement de la ZAC Astier Val', un parc d'activités nouvelle génération qui respecte l'environnement. Il accueillera prochainement le siège de l'entreprise Beauty Success.  
 2. La Véloroute Voie Verte, qui permettra de découvrir toutes les richesses de la vallée de l'Isle, dès le printemps prochain. Nous attachons beaucoup d'importance à la concertation, et c'est pourquoi nous travaillons avec les acteurs du tourisme (prestataires, associations...), sur la définition d'un projet touristique ambitieux pour le territoire. »

François Roussel  
 Vice-Président chargé de la Politique du Territoire

### Astier Val' : un parc d'activités nouvelle génération à forte valeur environnementale

#### Chiffres clés

- ▶ Surface totale : **24 hectares**
- ▶ Surface cessible : **17 hectares**
- ▶ Surface déjà commercialisée ou réservée: **8,9 ha**
- ▶ Reste à commercialiser : **8,1 hectares**
- ▶ **25 lots aménagés et viabilisés**  
 (+ 12 lots prévisionnels à aménager dans une future tranche)
- ▶ Coût des travaux en cours = **1 907 877,64 €**  
 (lot 1 = 1 795 562,44 € - lot 2 = 112 315,20 €)



ZAC Astier Val'  
 La noue centrale avec la perspective sur le clocher de Saint-Astier

#### Des aménagements qualitatifs

Inscrite dans une démarche d'agenda 21, la Communauté de Communes a souhaité, dès le départ, réaliser un parc d'activités qualitatif, avec une image valorisante pour les entreprises. Cela se traduit par le choix des principes d'aménagement suivants :

- la réalisation de **noues paysagères** (fossés drainants) pour la gestion des eaux pluviales,
- **des plantations avec des essences locales** : noyers, arbres fruitiers, chênes, massifs avec graminées (économiques en eau), ...
- **des murets techniques identiques** à l'entrée de chaque lot pour créer une harmonie d'ensemble et intégrer les coffrets techniques (gaz, électricité...)
- **une gestion des déchets adaptée** avec une colonne collective enterrée pour le verre et des conteneurs cachés par les murets pour chaque lot,
- **des candélabres en matériaux recyclables, plus économes en énergie** : système led, variateurs d'intensité... pouvant regrouper d'autres fonctions (oriflammes, caméras de surveillance...)
- **des cheminements piétons et vélos** qui pourront être reliés aux autres itinéraires.



Muret technique

### ▶ Une diversité de terrains pour les entreprises

Les atouts du site, sa localisation (A89, proximité du centre ville de Saint-Astier...) et la qualité des aménagements, ont séduit plusieurs entreprises, notamment dans le secteur de la cosmétique.

Il abritera également le siège du transporteur BIG BIG qui doit occuper, par ailleurs, un terrain d'environ 4500 m<sup>2</sup> à proximité pour le stationnement de ses camions.

Le premier bâtiment de 6000 m<sup>2</sup> initialement construit pour ISOA sur 5 hectares a été repris par le Groupement d'Intérêt Economique SALSA (Site Administratif et Logistique de Saint-Astier) pour assurer la logistique d'Elp (fabrication de produits coiffants pour salons de coiffure), de Coopéré et de BCB (1<sup>er</sup> distributeur français de fournitures pour salons de coiffure).

Le Parc d'activités est organisé en 3 secteurs avec des terrains de différentes tailles, ce qui permet d'accueillir différentes entreprises : un secteur industriel et logistique avec de grands terrains (de 3000 m<sup>2</sup> à plus d'un hectare), un secteur artisanal avec des terrains d'environ 2500 m<sup>2</sup> chacun et un secteur tertiaire pour des activités de services avec des terrains qui vont de 1000 à 4000 m<sup>2</sup>. Le prix de vente est fixé à 20 € HT / m<sup>2</sup>.

Un deuxième bâtiment de 8000 m<sup>2</sup> va être construit pour y implanter le siège administratif et logistique de Beauty Success sur 3 hectares situés le long de la RD 6089. Il comprendra 6500 m<sup>2</sup> d'entrepôts et 1500 m<sup>2</sup> de bureaux et accueillera environ 160 employés.

- ▶ « Aménagement » : Marie-Hélène Mobétie - 05 53 03 83 69 – mh.mobetie@ccivs.fr
- ▶ « Commercialisation » : Jean-Luc Ricaud - 05 53 03 83 72 – jl.ricaud@ccivs.fr

### ▶ Les travaux en images...



Réalisation des voies par les entreprises COLAS et LAURIERE



Réalisation des murets techniques - ent. GODBILLOT



Plantations effectuées - ent. JAROUSSE



Pose des candélabres - SDE 24 et Bouygues Energie Service



Test sécurité - SDIS 24



Cheminements piétons et piste cyclable



Relais d'information Service (RIS)



Arrêt minute

## La Véloroute Voie Verte : un équipement fédérateur pour la Vallée de l'Isle

### Chiffres clés

- ▶ **Au total : 116 km de Véloroute Voie Verte** d'Escoire (agglomération de Périgueux) jusqu'au Pizou (en limite de la Gironde)
- ▶ **Sur la CCIVS : 25 km de Véloroute Voie Verte** de Montrem jusqu'à Sourzac
  - **3 passerelles métalliques**
  - **1 passerelle bois**
  - **9 aires de repos aménagées**
- ▶ **Coût total CCIVS : 5 307 556 € HT**
  - Total subventions : 4 246 044 € HT (80%) (Europe, État, Région, Département)
  - Autofinancement CCIVS : 1 061 511 € HT



Travaux Véloroute Voie Verte

### ► Pose des passerelles : Montrem, Saint-Astier & Sourzac



Pose des passerelles

Grutage des passerelles

Les travaux de la Véloroute Voie Verte sont en cours entre Annesse-et-Beaulieu et le Pizou. Ils devraient s'achever en mars 2015. Cet équipement représente un investissement important pour la CCIVS (20%) et ses partenaires (80%), mais son impact est bénéfique car il permet de fédérer :

- Les acteurs de la vallée de l'Isle : collectivités, acteurs du tourisme... apprennent à travailler ensemble pour mieux valoriser la destination touristique de la vallée de l'Isle. Il s'agit également de créer une dynamique pour valoriser les milieux naturels, le patrimoine, la gastronomie (producteurs, restaurants...), les commerçants et artisans, les activités sportives et culturelles...
- Rappelons que plusieurs catégories d'utilisateurs sont concernées : piétons, cyclistes, rollers, sportifs, touristes, familles, enfants, adultes, personnes âgées ou en situation de handicap...

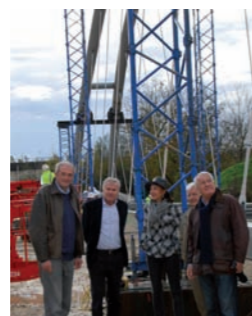


Le projet Véloroute Voie Verte est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Aquitaine avec le fonds européen de développement régional.

A noter que les véhicules à moteur, autres que ceux autorisés (véhicules de services et agriculteurs riverains), sont strictement interdits sur les parties en Voie Verte. Les contrevenants s'exposent à des poursuites et sont passibles d'une amende. La Communauté de Communes Isle Vern Salembre décline toute responsabilité en cas d'incident.



Montage de la passerelle de Montrem



Visite du chantier par les élus



Passerelle bois sur le Vern à Neuvic



La passerelle de Sourzac



Grutage de la passerelle à Saint-Astier

### Mémoire des déportés

La CCIVS en partenariat avec l'association "Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation 24" va installer une stèle au bord de la Véloroute Voie Verte sur la commune de Saint-Léon sur l'Isle en mémoire des 82 hommes, femmes et enfants du territoire Isle Vern Salembre déportés vers les camps nazis. Ils étaient résistants, juifs, otages, réfugiés, opposants politiques. Arrêtés par l'occupant ou le régime de Vichy de 1939 et 1945, ils ont subi des violences physiques et morales jamais atteintes dans l'histoire de l'Humanité. Leur martyre interpelle les générations futures sur les dangers du racisme, de l'antisémitisme et de toutes les haines raciales, religieuses ou politiques qui déchirent les Nations et les Hommes.

**Une exposition se tiendra à la salle du conseil municipal de St-Léon sur l'Isle du 18 au 30 juin.**

▶ Itinéraires et infos sur le site : <http://www.ccivs.fr/projets/veloroute-voie-verte>

▶ Jean-Luc Ricaud – 05 53 03 83 72 – [jl.ricaud@ccivs.fr](mailto:jl.ricaud@ccivs.fr)

## Un projet touristique pour la Communauté de Communes Isle Vern Salembre

La création de la CCIVS, la réalisation de la Véloroute Voie Verte et la fusion des offices de tourisme de Neuvic et Saint-Astier sont l'occasion de travailler sur un nouveau projet touristique du territoire.

Les élus de la CCIVS ont souhaité associer des acteurs du tourisme (prestataires, hébergeurs, restaurateurs...) à cette réflexion, dans le cadre d'un comité de pilotage qui s'est réuni à trois reprises de septembre à décembre 2014. Pour que le projet touristique soit partagé et réussi, il est important que les acteurs publics, privés et associatifs regardent ensemble dans la même direction. Il ressort de ces réunions plusieurs axes de travail pour les années à venir, notamment une valorisation de :

- **L'itinérance douce** : Véloroute Voie Verte, circuits thématiques, géocaching...
- **Le patrimoine historique du territoire** : Label Pays d'Art et d'Histoire, centre d'interprétation du patrimoine, petit patrimoine, circuits touristiques...
- **La gastronomie** : fête de la gastronomie, circuit de la gastronomie...



### L'OFFICE DE TOURISME SAINT-ASTIER - NEUVIC

#### ► Accueil de SAINT-ASTIER

Place de la République  
24110 SAINT-ASTIER  
Tel : 05 53 54 13 85  
tourisme@ccivs.fr

#### ► Accueil de NEUVIC SUR L'ISLE

2, place de la Mairie  
241910 NEUVIC SUR L'ISLE  
Tel : 05 53 81 52 11  
tourisme.neuvic@ccivs.fr



## ► Soyez l'ambassadeur de votre Vallée de l'Isle aux Trésors !

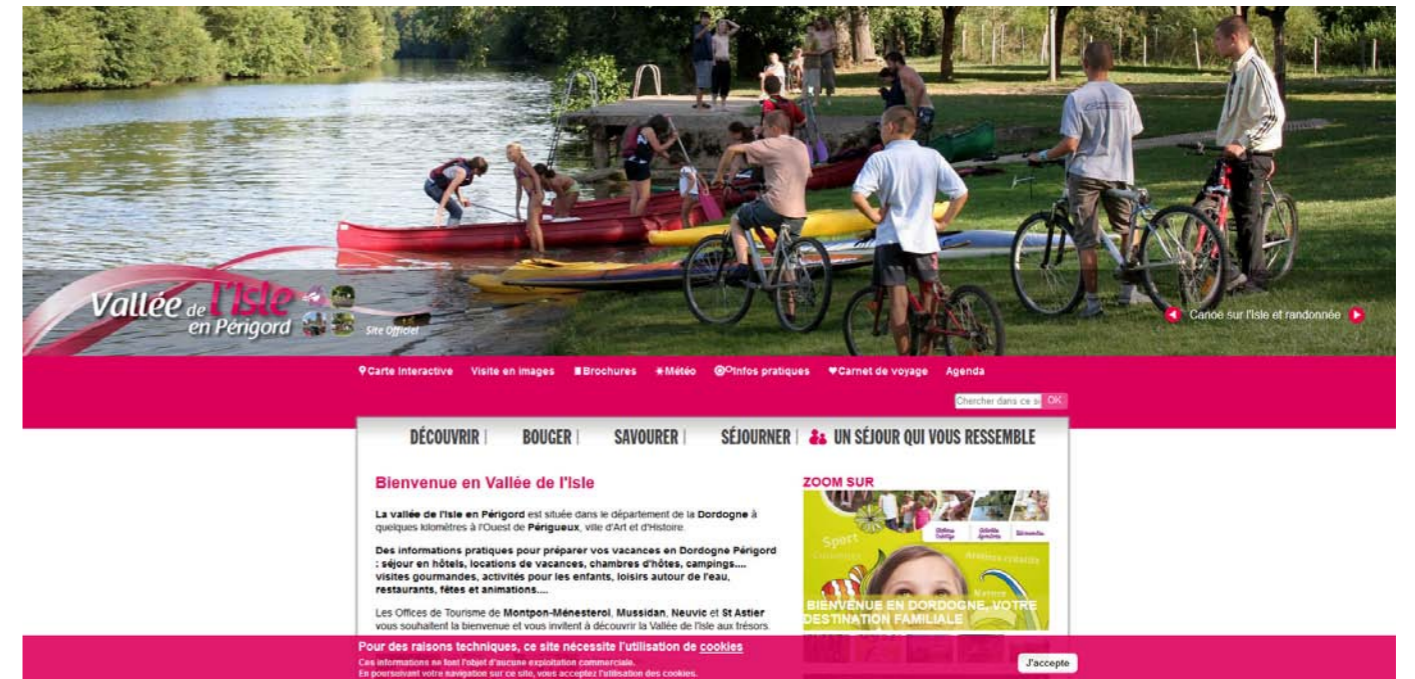
« Dordogne Périgord, c'est de l'Or ! » comme le souligne le nouveau slogan touristique du département. Quant à notre vallée, c'est une véritable « Isle aux trésors ! »

Il est important que chacun ait conscience des atouts de notre territoire, pour inciter les visiteurs à découvrir nos richesses locales, plutôt que de les envoyer dans d'autres secteurs du Périgord.

En consultant le guide touristique de la vallée de l'Isle, ou en naviguant sur le site internet :

<http://www.tourisme-isleperigord.com>

vous découvrirez que le territoire est riche en trésors naturels, patrimoniaux et gastronomiques. Faites savoir que l'on ne s'ennuie pas en vallée de l'Isle et que toutes les conditions sont réunies pour passer un séjour agréable, dans un environnement paisible !



[www.tourisme-isleperigord.com](http://www.tourisme-isleperigord.com)

## ► Les éditions 2015

Ces brochures sont disponibles gratuitement à l'Office de Tourisme et dans vos mairies.



## Des outils stratégiques pour l'aménagement du territoire :

La Communauté de Communes Isle Vern Salembre (CCIVS) a décidé de s'engager dans l'élaboration de deux documents d'urbanisme stratégiques pour le Territoire :

### Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la vallée de l'Isle

Il sera élaboré à l'échelle du Pays de l'Isle en Périgord : 5 intercommunalités, 91 communes et 140 000 habitants.

Ce document définira un projet de territoire et des orientations d'aménagement générales visant à mettre en cohérence les politiques d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipements commerciaux... dans un environnement préservé et valorisé.

### Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Il remplacera les PLU et cartes communales des 17 communes de la CCIVS (20 000 habitants). Il respectera les orientations du SCoT et définira un Projet d'Aménagement et de Développement Durable à l'échelle de la Communauté de Communes. Celui-ci se traduira par des orientations d'aménagement, un zonage précis des terrains (naturels, agricoles, urbains, à urbaniser...) et un règlement d'urbanisme pour chacune des zones. Des réunions publiques de concertation seront organisées lorsque la démarche sera suffisamment avancée.

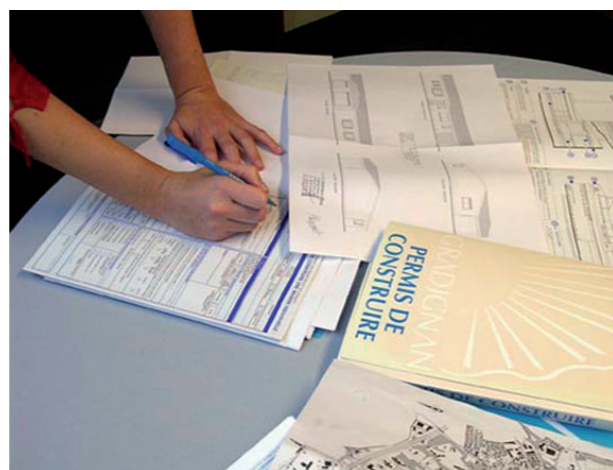
► Jean-Luc Ricaud – 05 53 03 83 72 – jl.ricaud@ccivs.fr

## Droit des sols : création d'un service d'instruction

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015, la CCIVS va devoir effectuer l'**instruction des autorisations de construire** à la place de la Direction Départementale des Territoires (DDT), suite à la modification en 2014 du code de l'urbanisme.

Cette création de service ne changera pas vos démarches lors d'un dépôt d'autorisation de construire. En effet, vous déposerez toujours votre demande auprès de votre mairie qui transmettra le dossier à la CCIVS, pour instruction en fonction de la carte communale ou du Plan Local d'Urbanisme (PLU). La mairie de votre commune autorisera ensuite votre construction.

Afin de diminuer les coûts pour la mise en place de ce nouveau service qui est transféré aux Communautés de Communes sans aucun financement de l'Etat, la CCIVS travaille avec les communautés de communes de la Vallée de l'Isle : CC du Mussidanais et CC Isle Double Landais (Montpon) afin de mutualiser les moyens humains et financiers.



► Marie-Hélène Mobétie – 05 53 03 83 69 – mh.mobetie@ccivs.fr

## Habitat : des aides pour rénover votre logement

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013, le Pays de l'Isle en Périgord, en partenariat avec la CCIVS, l'Etat (ANAH), le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général de la Dordogne et le PACT-Dordogne, propose des aides pour les propriétaires (occupants ou bailleurs) afin de rénover leurs logements notamment pour améliorer le confort thermique et la consommation énergétique (isolation, fenêtres, combles, chauffage...), mais également pour favoriser l'adaptation et l'accessibilité (vieillesse, handicap...).

Sur la Communauté de Communes Isle Vern Salembre (CCIVS), pour la première année du programme, 16 propriétaires occupants ont déjà bénéficié des aides : 2 à Chantérac, 1 à Jaure, 3 à Léguillac-de-l'Auche, 1 à Manzac-sur-Vern, 4 à Neuvic-sur-l'Isle, 2 à Saint-Astier, 2 à Saint-Germain-du-Salembre et 1 à Saint-Léon-sur-l'Isle.

Il faut y ajouter 8 contacts avec des propriétaires bailleurs, dont les dossiers sont en cours d'étude.

Sur le Pays de l'Isle, pour la première année, ces aides ont représenté, en moyenne, 67 % des coûts engagés par les propriétaires (250.812 € de financements publics sur les 376.919 € de travaux engagés). Selon le cas, ces aides varient toutefois de 25 à 100 % du montant des travaux. Les aides sont attribuées en fonction de la nature des travaux, des critères de revenus (pour les propriétaires occupants), de l'intérêt économique, social et environnemental. Au delà de l'amélioration des logements, ce programme permet aussi de donner du travail aux artisans locaux (pour les travaux engagés, 100% des artisans sont de la Dordogne).

### Des permanences sur votre territoire

Pour vous aider à vérifier l'éligibilité de votre projet et monter votre dossier, le PACT-Dordogne, vous apporte son service et son expertise gratuitement :

- Mairie de Neuvic-sur-l'Isle : le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois, de 9h30 à 12h
- Mairie de Saint-Astier : le 4<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois, de 9h30 à 12h

► PACT-Dordogne – 05 53 06 81 20 - accueil@pact-dordogne.fr - <http://pact-dordogne.fr>

### ► un exemple d'aide :

Type de dossier : Propriétaire Occupant actif (un couple et deux enfants)

Revenus : 2 600 € mensuel

Nature des travaux : changement chaudière (9 000 €), isolation des combles (3 000 €) gain énergétique 30% \*.

Montant des travaux : 12 000 € TTC

**Montant des travaux retenus par l'ANAH : 11 214 € (base HT)**

Subvention ANAH (50%) : 5 607 €

Subvention Programme « Habiter Mieux » : 2 500 €

Subvention département de la Dordogne : 500 €

Aide Pays de l'Isle en Périgord : 100 €

**Montant Prévisionnel des aides : 8 707 € (72,5 %)**

**Reste à charge : 3 293 € (27,5 %)**

\* Sur la base de 1 600 € de fuel (soit 1.800 L pour une maison de 120 m<sup>2</sup>) reste à charge amorti en 7 ans (économie 30% soit 480 € sur un an) Possibilité de mobiliser l'éco-prêt à taux zéro pour financer le reste à charge.





## Nouveaux rythmes scolaires

Depuis la rentrée de septembre, les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) ont vu le jour sur notre Territoire suite à de multiples concertations avec tous les partenaires et la validation des différentes organisations par le Conseil Communautaire.

Cette mise en place, a suscité l'écriture d'un Projet Educatif Du Territoire (document qui formalise une démarche partenariale et évolutive proposant à chaque enfant et jeune un parcours éducatif cohérent et de qualité pour tous ses temps de vie), et se finalisera par la signature d'une Convention par la CCIVS, le Préfet, la DASEN (Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale), et d'autres partenaires comme le Conseil Général.

### ► Des interventions pour TOUS

La CCIVS a fait le choix de proposer des **activités ludiques et pédagogiques gratuites** et a également favorisé leurs accès à tous les enfants.

Une convention a été signée avec le Conseil Général, afin que les écoles qui n'ont pas de service des sports sur leur commune puissent profiter de son intervention sur une séquence. Les prochaines communes à en bénéficier seront Grignols, Manzac et Montrem de mars à avril, puis Neuvic et Saint Léon sur l'Isle de mai à juin.

D'autres actions ont eu lieu comme celle de José Lopes cadre technique au Comité départemental de judo ou celle de l'association SEM (Sourds Entendants Malentendants).



### ► Une volonté permanente d'évaluation et d'amélioration

Le principe de proximité étant une notion essentielle de la communauté, celle-ci a mis en place des comités de veille par secteur. Ils se réuniront deux à trois fois par an.

Ces réunions permettront de faire remonter l'ensemble des avis et problématiques au Comité de Pilotage.

A la fin de l'année scolaire, le Comité de Pilotage rédigera un rapport, en y incluant l'analyse de ces temps, ainsi que l'évolution et les améliorations possibles à y apporter.

Les TAP sont réalisés dans le cadre réglementaire imposé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) : taux d'encadrement, diplômes...

Après avoir réglé quelques problèmes mineurs inévitables dans la mise en œuvre d'une telle organisation, ils se déroulent désormais de manière satisfaisante.

#### Quelques chiffres

- **88% de participation des enfants** sur l'ensemble du territoire.
- **90 animateurs** pour encadrer près de 1500 enfants.
- **60 locaux** (salles ou gymnases) mis à disposition par les communes.



## Enfance et Jeunesse

### ► Contrat Enfance Jeunesse

Dans le cadre de la politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, la Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne (CAF) soutient le développement et le fonctionnement des Accueils de Loisirs sans hébergement (ALSH) déclarés auprès des services départementaux de la jeunesse.

A ce titre, la CCIVS a signé avec le partenaire financier qu'est la CAF, le nouveau contrat Enfance Jeunesse le lundi 2 mars au siège de la communauté.



La signature de ce contrat pour une durée de 3 ans (2014-2017) va permettre à la collectivité d'obtenir des aides à hauteur de 360 000 €.

La CAF verse également à la collectivité 540 000 € (2014-2017) en prestations de services afin de participer au fonctionnement des différentes structures.

Afin d'obtenir la totalité des aides, la CCIVS s'engage à avoir un taux de remplissage des structures de 60 % et le nombre d'animateurs nécessaire pour l'encadrement des enfants.

Il est important de rappeler que la CAF soutient les collectivités locales en terme de fonctionnement, mais également pour l'investissement.

**La CCIVS a donc fait une demande d'aides pour la rénovation prochaine du Centre de loisirs de Saint-Léon sur l'Isle.**

### ► Crèche de Neuvic

La crèche collective "Les pitchouns" de Neuvic fait partie des structures intercommunales depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La crèche peut accueillir 20 enfants de 0 à 4 ans. L'effectif est composé d'une éducatrice de jeunes enfants, de 2 auxiliaires de puériculture diplômées d'Etat, de 3 auxiliaires "petite enfance" et 2 agents de service.

Le recrutement d'une directrice est en cours; Marie-Madeleine Chollier et Jacqueline Corps-Boissavie assurent actuellement l'interim.

► **Horaires :**  
du Lundi au vendredi de 7h à 18h

► **Contact :**  
05 53 81 51 07  
lespitchouns@ccivs.fr

► **Adresse :**  
8, avenue Talleyrand Périgord  
24190 NEUVIC SUR L'ISLE



## Enfance et Jeunesse

Dans le cadre des priorités de sa politique éducative prioritaire en faveur de la jeunesse, une réunion d'échanges et d'informations a eu lieu le jeudi 12/02/2015 en présence du Président de la CCIVS, des élus, du personnel du pôle éducatif et des différents partenaires institutionnels (CG, MSA, DDCSPP, Éducation Nationale) et associatifs (La Ligue de l'enseignement, les Francas).

Durant cette réunion, le Président a exposé les orientations communautaires : **inscrire le jeune dans une dynamique de co-construction sur l'ensemble du territoire.**

Cet échange a permis de tisser des liens plus étroits avec les institutions, les partenaires financiers, les associations et la communauté.



A partir d'un diagnostic des attentes et besoins des jeunes sur le territoire et en tenant compte des spécificités de l'adolescence, l'écriture d'un projet pédagogique spécifique envers ce public sera élaboré par les agents en charge des jeunes avec le soutien de la DDCSPP en continuité du projet éducatif territorial dont l'objectif premier est de former des citoyens, acteurs de leur vie.

La Communauté de Communes souhaite développer une politique partenariale de la Jeunesse avec la création d'un Comité de pilotage afin de suivre les actions menées envers les jeunes et d'apporter les améliorations nécessaires à leurs conduites.



### ► Point Information Jeunesse

Depuis le 1er janvier 2015, le Point Information Jeunesse et le service "animations" situé à Neuvic ont intégré la CCIVS.

Labellisée par la DRDCSPP (Direction Régionale et Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations), la structure accueille, informe et oriente le public sur différents thèmes :

- Emplois, logement, études, enseignement,
- Offres d'emploi et jobs d'été, formations (BAFA/BAFD),
- Loisirs,
- Orientations,
- Initiatives jeunes....,
- Diffusion de la carte Aquitaine étudiant.

Des journées à thèmes (informations et débats) sont proposées par l'animatrice sur les problèmes liés à l'alcool, la toxicomanie, le sida, l'enfance maltraitée et tous autres « risques sociaux ».

Le PIJ diffusent des informations gratuites et faciles d'accès. L'accueil est anonyme et personnalisé.



#### ► Horaires :

lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 9h30 à 16h30

#### ► Contact :

05 53 80 54 10  
pointinformationjeunesse@ccivs.fr

#### ► Adresse :

4, rue du Jumelage - 24190 NEUVIC

### ► Actions 2014

#### Rencontre Journée pleine nature à Grignols

Dans le cadre d'actions tournées vers les jeunes, la CCIVS en partenariat avec le Conseil Général a organisé une journée pleine nature sur Grignols. Une vingtaine de jeunes âgés de douze à quinze ans, venant de plusieurs communes de la Communauté, se sont initiés au VTT et à la course d'orientation.



Ce type de manifestation sera très probablement reconduit tout au long de l'année 2015, afin que les jeunes, habitant la CCIVS, découvrent, par le biais du sport, leur Territoire.



Les jeunes de « l'Assaut » de St Léon ont participé à l'aménagement d'une mare pédagogique à Mensignac avec l'association « la rapiette 24 »

#### Visite de l'Assemblée Nationale

Les jeunes du territoire qui fréquentent le PIJ de Neuvic ont participé à un séjour à Paris. A cette occasion, ils ont visité l'Assemblée Nationale en compagnie du député Pascal Deguilhem.



#### Conférences

Deux conférences destinées aux professionnels de la petite enfance et de l'enfance se sont déroulées sur les thèmes suivants :

- > "asseoir son autorité" par Brigitte Racine
- > "le sommeil des tout-petits" par Agnès Cointepas

### ► Projets 2015

#### Activités - Animations :

- Projet avec l'ANPAA (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie) et les jeunes fréquentant la Maison des Jeunes de St Astier sur la **prévention des conduites addictives des jeunes.**
- Maison du Patrimoine Talleyrand Périgord : réhabilitation du site, respect de l'authenticité historique et archéologique, actions culturelles et patrimoniales pouvant découler sur des **chantiers de jeunes et/ou de formation qualifiante** avec l'association "Mémoire du Comté de Grignols".

- Mise en place prochaine d'un **Conseil Communautaire de Jeunes** sur le territoire.

- Organisation de **conférences sur l'enfance** en présence de professionnels.

#### Travaux prévisionnels :

- Rénovation du centre de loisirs et du restaurant scolaire de Saint-Léon sur l'Isle.
- Rénovation et agrandissement du restaurant scolaire de Chantérac.
- Rénovation du système de chauffage de l'école de Gimel et de la cuisine centrale de St-Astier.

► Info : Le transport scolaire Léguillac de l'Auche - St-Aquilin (SIVOS) a été intégré au 1<sup>er</sup> janvier 2015

► Les structures gérées par la CCIVS

<b>L'enfance (Accueils de loisirs Sans Hébergement) – de 2,5 à 16 ans</b> 7 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (300 places)	
<b>ALSH de Chantérac</b> « Les Lucioles » - 44 places	Julie JANOWSKI Tél. : 09 62 53 50 32 alshchanterac@ccivs.fr
<b>ALSH de Montrem</b> « Les Parrauds » - 40 places	Yannick GROSMIRE Tél. : 05 53 54 41 04 alshmontrem@ccivs.fr
<b>ALSH maternel de Neuvic</b> « Maison de la Petite Enfance » - 20 places	Monique VEYSSIERE Tél. : 05 53 80 20 42 alshmaternelneuvic@ccivs.fr
<b>ALSH primaire de Neuvic</b> « Les Castors Juniors » - 36 places	Marie-Christine FAUCHER Tél. : 05 53 81 56 09 alshprimaireneuvic@ccivs.fr
<b>ALSH Petite Enfance de Saint-Astier</b> 30 places	Marie-Madeleine CHOLLIER Tél. : 05 53 54 06 58 m.chollier@ccivs.fr
<b>ALSH Gimel de Saint-Astier</b> 80 places	Cathy GARRIGUE et Valérie LAPORTE Tél. : 05 53 54 53 61 alshgimelstastier@ccivs.fr
<b>ALSH de Saint-Léon-sur-l'Isle</b> « Les petits loups » - 49 places	Dominique CHABOT Tél. : 05 53 80 65 02 alshstleon@ccivs.fr

<b>La ludothèque de Saint-Léon-sur-l'Isle</b>
Carole MAYAN – Tel : 05 53 80 65 02 - ludotheque@ccivs.fr



► Info :

- Vous pouvez dès à présent inscrire vos enfants nés en 2012 auprès des écoles maternelles du territoire.
- Les cantines sont également gérées par le service "Enfance Jeunesse" de la CCIVS.

<b>La petite enfance - de 10 semaines à 4 ans</b> 4 crèches (73 places) et un réseau important d'assistantes maternelles	
<b>Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)</b> de Saint-Astier « Roul' Doudou » - 379 places	Natacha ELIEZ Tél. : 05 53 02 42 84 / 06 77 74 91 73 ram@ccivs.fr
<b>Crèche collective « multi-accueil » de Saint-Astier</b> « Au jardin des coccinelles » - 20 places	Marie-Madeleine CHOLLIER Tél. : 05 53 07 29 24 m.chollier@ccivs.fr
<b>Crèche familiale de Saint-Astier</b> « Les petites frimousses » - 23 places	Marie-Madeleine CHOLLIER Tél. : 05 53 07 29 24 m.chollier@ccivs.fr
<b>Crèche collective de Neuvic-sur-l'Isle</b> « Les pitchouns » - gestion associative - 20 places	M-Madeleine CHOLLIER & J. CORPS-BOISSAVIE Tél. : 05 53 81 51 07 lespitchouns@ccivs.fr
<b>Micro-crèche de Saint-Léon-sur-l'Isle</b> « L'Isle aux calins » - gestion par l'AASE - 10 places	AASE – Mme Cathy LAPOUMEROLIE Tél. : 05 53 54 02 40 contact@aase.fr



<b>La jeunesse (services d'information et d'animation) – de 11 à 18 ans</b> 3 espaces d'accueil et d'activités pour les adolescents	
<b>La Maison des Jeunes à Saint-Astier</b> 12 à 17 ans - 30 places	Jonathan POTHIER Tél. : 05 53 04 88 27 maisondesjeunes@ccivs.fr
<b>L'Assaut à Saint-Léon-sur-l'Isle</b>	Dominique CHABOT Tél. : 05 53 80 65 02 servicejeunessestleon@ccivs.fr
<b>Point Information Jeunesse (PIJ)</b> 11 à 18 ans	Sylvie YON Tél. : 05 53 80 54 10 pointinformationjeunesse@ccivs.fr

## Le Centre Intercommunal d'Action Sociale

Le CIAS est un établissement public administratif rattaché à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale, la CCIVS. Il dispose d'une personnalité juridique distincte, c'est à dire d'un Conseil d'Administration, d'un budget qui lui est propre, d'un personnel qui lui est affecté. Pour autant son fonctionnement est dépendant de la CCIVS.

Le CIAS de la CCIVS a été créé en janvier 2014. L'aide à domicile, le portage de repas, l'aire d'accueil des gens du voyage, les aides financières et d'urgence et l'emploi sont les compétences qui ont été transférées par les communes. Il anime une action sociale et de développement pour l'ensemble des communes.

Cette première année fut consacrée :

- à la mise en place du fonctionnement du CIAS : création de commissions, de règlement intérieur...
- à l'état des lieux des associations existantes
- à des temps de rencontre avec les partenaires institutionnels et associatifs œuvrant dans les champs d'action du CIAS avec pour objectif de poursuivre les actions existantes
- mise en oeuvre d'une démarche participative
- création de comités consultatifs

### Les projets du CIAS de la CCIVS

Le conseil d'administration du CIAS a validé des actions à mettre en place pour les années futures.

- **Une Analyse des Besoins Sociaux** démarre en février 2015 avec pour objectif de connaître les besoins de la population sur des thèmes définis.
- Une réflexion est entamée sur l'**harmonisation des prestations offertes dans le cadre du portage de repas et l'aide à domicile.**

- La **mise en oeuvre du projet social éducatif** sera assurée par l'association "d'Ici et d'Ailleurs" qui accompagnera prioritairement l'accès au dispositif de droit commun et éventuellement les projets de sédentarisation des gens du voyage.

- Un **accueil et un accompagnement à l'emploi** sera proposé sur tout le territoire de la CCIVS avec un lieu d'accueil à Saint Astier.

► CIAS de la CCIVS - Responsable : Fabienne Cassé - 05.53.80.86.81 - cias@ccivs.fr

### L'aide à domicile

#### ► aides ménagères et lien social

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale conventionne deux associations d'aide à domicile du territoire de la CCIVS.

Ces associations interviennent auprès de personnes âgées, handicapées, malades, accidentées, en perte d'autonomie, leur apportant une aide dans l'accomplissement quotidienne : l'entretien, les soins d'hygiène, les courses, les démarches courantes.

Il peut aussi s'agir d'une simple présence attentive.

Elles leur permettent ainsi de se maintenir dans leur milieu de vie habituel, de préserver leur autonomie et d'éviter la rupture des liens sociaux.



► **A.A.S.E.**  
(Association Action Solidarité Entraide)  
53, rue Jean Jaurès 24110 SAINT-ASTIER  
Tél. : 05 53 54 02 40 - contact@aase.fr

► **ANACE**  
Rue Arnaud Yvan Delaporte  
24190 NEUVIC-SUR-L'ISLE  
Tél. : 05 53 81 52 84 - anace24@wanadoo.fr

### ► le portage de repas

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale propose un service de portage de repas à domicile, avec la livraison d'un repas complet, du lundi au dimanche.

Les personnes âgées, handicapées ou malades souhaitent rester chez elles le plus longtemps possible. L'orientation vers des institutions spécialisées est souvent vécue comme un déracinement et entraîne une perte de leurs repères.



Le portage de repas contribue au maintien à domicile des personnes fragiles.

Le portage de repas à domicile est un des éléments essentiels de l'intervention sociale qui peut :

- > **apporter un contact humain et la chaleur d'une présence régulière,**
- > **permettre de retrouver le plaisir de manger,**
- > **éviter les carences alimentaires.**

**Un renseignement, une inscription :**

#### Secteur de SAINT-ASTIER

► **CIAS**  
Le bateau - 24110 SAINT ASTIER  
Tél. : 05 53 53 18 45  
Courriel : cias.portage@ccivs.fr

#### Secteur de NEUVIC

► **ANACE**  
rue Arnaud Yvan Delaporte  
24190 NEUVIC SUR L'ISLE  
Tél. : 05 53 81 52 84  
Courriel : anace24@wanadoo.fr

#### Commune de SOURZAC

► **ACCAD**  
Place de la mairie - Woodbridge  
24400 MUSSIDAN  
Tél. : 05 53 81.27.60  
Courriel : accad24@wanadoo.fr

### Les aides et secours

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) intervient pour étudier les situations sociales des personnes en détresse, et leur apporter, en cas de difficultés extrêmes, des aides. Il convient de distinguer les secours plutôt liés à l'urgence et les aides, qui peuvent permettre une certaine planification des interventions.

L'aide du CIAS est ponctuelle et subsidiaire. Elle est ancrée dans une double intention :

- aider mais ne pas assister,
- envisager l'intervention des acteurs qui peuvent assurer un soutien afin d'augmenter les chances de réussite.

#### Contacts :

- Communes de Neuvic, Sourzac, St Séverin d'Estissac, Vallereuil, Beauronne, Douzillac, St Jean d'Ataux, Chantérac, St Aquilin et St Germain du S. : **ESPACE SOLIDARITE EMPLOI de NEUVIC au 05 53 80 86 86**
- Communes de St Léon sur l'Isle, Léguillac de l'Auche, Grignols, Jaure, Manzac sur Vern et Montrem : **CIAS - accueil de ST LEON à la mairie au 05 53 53 18 45 ou 05 53 80 65 18**
- Commune de Saint-Astier : **CCAS de ST-ASTIER au 05 53 02 42 97**

Ceci en respectant le secteur de compétence de chacun.

L'évaluation est faite par un travailleur social, et l'aide est décidée et octroyée au cas par cas par la commission d'attribution du CIAS qui se réunit tous les 15 jours.

En complément, un accompagnement social peut être proposé aux personnes pour les aider dans la gestion de leur budget.

## Le service emploi

Ouvert à tous les habitants du territoire de la CCIVS, le service intercommunal de l'emploi a pour mission d'accueillir et d'accompagner les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans.

### ► Centre de Ressources

Un espace documentaire et des outils méthodologiques sur les techniques de recherche d'emploi sont mis à leur disposition dans les locaux de l'espace solidarité emploi de Neuvic. Les demandeurs d'emploi pourront également rédiger un CV, une lettre de motivation et se connecter à internet grâce à un ordinateur en accès libre et gratuit qui facilitera la consultation des offres et l'envoi des candidatures.

### ► Accompagnement individualisé

Le service intercommunal de l'emploi propose également un accompagnement personnalisé pour les demandeurs d'emploi qui le souhaitent. Cet accompagnement permet, grâce à des rendez-vous réguliers, de construire ou de valider un projet de retour à l'emploi et d'être soutenu dans ses démarches.

### ► Ateliers collectifs

Des ateliers mensuels thématiques permettent aux demandeurs d'emploi de bénéficier de conseils sur les techniques de recherche d'emploi, l'entretien de recrutement, la valorisation de l'image professionnelle, la découverte des métiers et des secteurs professionnels présents sur le territoire. La participation de chefs d'entreprises, de professionnels ainsi que des partenaires institutionnels permet de proposer des ateliers de qualité au plus proche de la dynamique territoriale.

### ► Information sur la formation

Le service intercommunal de l'emploi est aussi un centre ressource pour informer les personnes (demandeurs d'emploi, salariés, ...) sur l'accès à la formation. Chacun peut être renseigné sur les dispositifs de financement des formations (CPF, CIF, VAE,...) et avoir un conseil personnalisé.

### ► Aides aux entreprises

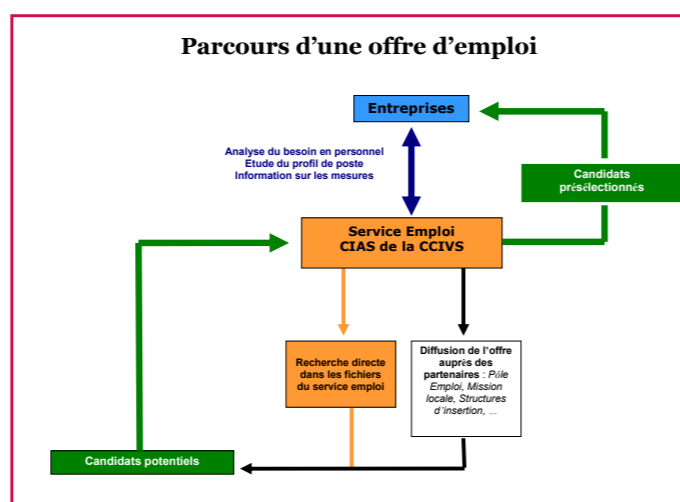
Le service intercommunal de l'emploi collabore aussi avec les entreprises du territoire.

Il apporte un soutien dans leur processus de recrutement. Il aide au diagnostic du besoin en personnel ainsi qu'à la rédaction et à la diffusion de l'offre d'emploi. Il réceptionne les candidatures et opère une présélection. Il renseigne l'entreprise sur les mesures d'aide à l'embauche. Enfin, il veille au maintien dans l'emploi par des contacts réguliers avec l'entreprise et la personne nouvellement recrutée.

### ► Partenariat multisectoriel et actif

Le service intercommunal de l'emploi travaille en étroite collaboration avec la Mission Locale, Pôle emploi et Cap emploi. Il collabore aussi avec les entreprises du territoire.

Il est en lien direct avec les entreprises d'insertion, les ateliers chantier d'insertion, les associations intermédiaires et les entreprises de travail temporaire d'insertion qu'il rencontre mensuellement



## L'aire d'accueil des Gens du voyage

### ► la gestion technique

Depuis son ouverture en novembre 2013, la CCIVS a délégué la gestion technique de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Massoulie à Saint-Astier à la Société VAGO.

#### ► Horaires :

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h

#### ► Contact :

05 53 09 57 79  
06 24 81 06 18 (astreinte)



### La parole au gestionnaire de l'aire, la société VAGO :

#### Comment procédez-vous pour accueillir les voyageurs ?

Lors du premier contact, les tarifs et le règlement intérieur sont expliqués verbalement. Si les voyageurs souhaitent s'installer, la convention d'occupation est établie sous condition du versement préalable de la caution et de l'avance sur fluides. Nous accompagnons les voyageurs jusqu'à leur emplacement.

#### Pouvez-vous nous rappeler les tarifs et le mode de gestion ?

La caution s'élève à 100 € et le forfait d'ouverture des fluides est de 30 €. Ensuite, les voyageurs doivent verser 1,50 € par jour d'occupation pour 1 emplacement, 0,12 € par kwh d'électricité et 3,73 € par m<sup>3</sup> d'eau. L'aire d'accueil est équipée du logiciel de télépaiement WEB ACCUEIL. A noter : avec un taux d'occupation de 52% sur l'année 2014, aucun incident de paiement n'a été enregistré.

#### Pourquoi une fermeture de l'aire d'accueil pendant 1 mois ?

Cette fermeture est une obligation légale (loi Besson), elle permet d'effectuer l'entretien des locaux et de l'aire. Pendant cette période, les voyageurs sont redirigés vers les aires ouvertes en Vallée de l'Isle.

#### La CCIVS par le biais du CIAS gère l'accompagnement social, comment travaillez-vous ?

Nous faisons remonter les besoins des familles auprès du CIAS afin que le service intervienne.

### ► l'accompagnement social des Gens du voyage

Le CIAS de la CCIVS a donné par convention, la mise en œuvre du projet social éducatif à l'association "d'Ici et d'Ailleurs" de Bergerac.

Ces axes doivent être développés tout en prenant en compte la donnée suivante : l'aire d'accueil est un lieu de passage temporaire (3 mois maximum).

Celui-ci est destiné à accompagner les voyageurs en vue d'acquiescer ou de retrouver une autonomie sur certains volets : la scolarisation, la santé, l'accès aux loisirs et l'insertion économique.

En 2014, des actions ont été menées par la CCIVS auprès des voyageurs : sensibilisation au tri sélectif et aide à la rédaction de CV et lettres de motivation.

► CIAS de la CCIVS - Fabienne Cassé - 05.53.80.86.81 - cias@ccivs.fr

► Service Emploi de la CCIVS - Carine DUGOULET - 05.53.80.86.86 - c.dugoulet@ccivs.fr  
ZA de Théorat -24190 NEUVIC

## Voirie et bâtiments

Le conseil communautaire a décidé d'accélérer la mise en œuvre des compétences transférées en matière de voirie et de bâtiments, 3 secteurs de travail en commun, autour des trois bourgs centres de la CCIVS et de leurs services techniques :

- ▶ St Astier- Léguillac de l'Auche - St Aquilin - Chantérac - St Germain du Salembre  
Jacques Defarge 05 53 02 42 80 / j.defarge@ccivs.fr
- ▶ St Léon sur l'Isle - Montrem - Manzac - Grignols - Jaure  
Philippe Mercier 05 53 80 65 18 / p.mercier@ccivs.fr
- ▶ Neuvic sur l'Isle - St Jean d'Ataux - Beauronne - Douzillac - Sourzac - Vallereuil -St Séverin d'Estissac  
Sébastien Portal 05 53 82 81 80 / s.portal@ccivs.fr

Ces trois secteurs de travail en commun vont se bâtir grâce à la mutualisation des savoir faire des agents et l'utilisation optimale du parc de matériel.

Les trois directeurs des services techniques de St-Astier, St-Léon sur l'Isle et Neuvic sur l'Isle et le responsable du Pôle Service technique de la CCIVS vont élaborer pour 2015 des plannings de travail communs (fauchage, curage, élagage, goudronnage, entretien des bâtiments).

Une campagne d'élagage des arbres posant de graves problèmes de sécurité sur la voirie communautaire de grands passages, va se mettre en place. Celle-ci concernera les 17 communes de la CCIVS. Puis les secteurs prépareront les campagnes de goudronnage et de fauchage du printemps et de l'été, en mutualisant à la fois le parc de matériel et surtout en impliquant les agents de la voirie présentes sur chacune des communes.

Les bâtiments transférés (Ecoles, Centres de loisirs, Crèches, Piscines et autres bâtiments désormais communautaires) connaîtront aussi une planification des travaux d'entretien et d'investissement, permettant ainsi de répondre au mieux aux besoins des usagers et aux demandes des agents.

▶ Pôle technique - Yannick Biot - 05 53 03 16 60 - y.biot@ccivs.fr



## ▶ Formation des Agents

La CCIVS en partenariat avec les 17 communes qui la composent organise des sessions de formation en direction des agents des services techniques.

Ces formations dites CACES (Capacité d'Aptitude à la Conduite en Sécurité) sont faites au Pôle technique de la CCIVS. Elles permettent aux agents de contrôler leurs connaissances et leurs savoir-faire pour la conduite en sécurité des types d'équipements et d'engins qu'ils sont amenés ou vont être amenés à utiliser dans le cadre de leurs missions.

C'est ainsi que plus de 70 agents ont suivi des formations en 2014 : Tracteur Epareuse, Tractopelle, Nacelle, Porte-engin, Mini-pelle, Rouleau vibreur..., en fonction des affectations de chacun.



De plus, toutes les personnes affectées à la conduite d'un véhicule (à titre occasionnel ou non) dont le PTAC dépasse 3,5 tonnes, et ce quelque soit leur statut, sont concernées par les obligations de formation FIMO (Formation Initiale Minimale Obligatoire) et FCO (Formation Continue Obligatoire) pour valider leurs permis Poids Lourds.

un bel exemple de mutualisation qui a permis de faire baisser significativement le coût supporté par les communes et la CCIVS sur des certifications obligatoires.

C'est la suite logique de la mise en commun depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 des moyens humains et du parc de matériel, afin de pouvoir améliorer la qualité du service public en matière de voirie communautaire et de sécurité des agents au service de cette compétence.

## ▶ Inventaire numérique

Depuis quelques mois, le « Pôle Technique » de la CCIVS a mis en place un inventaire sur cartographie de tous les bâtiments communautaires, en collaboration avec l'ATD24 ( ex. Atelier Géographique Rural Numérique ).

Après avoir collecté les informations auprès de l'ensemble des communes de la CCIVS, des cartes répertoriant toutes ces données ont été enregistrées sur des supports numériques.

Cela permettra une gestion rapide des bâtiments mais également de la voirie ( voies rurales, urbaines, DFCI et autres chemins de randonnées ), les réseaux collectifs d'eaux usées et pluviales ainsi que le petit patrimoine de chaque commune.

Toutes ces informations seront consignées également dans « un registre de sécurité » affecté à chaque ERP ( Etablissement Recevant du Public ) permettant ainsi une lecture simplifiée pour la Commission de Sécurité diligentée par la Préfecture. Les élus auront alors entre les mains un outil complet, à la fois administratif et technique des bâtiments sous leur responsabilité.

Grâce à cet outil de consultation, tout élu pourra suivre et contrôler l'évolution concomitante de sa commune et de la Communauté de Communes Isle Vern Salembre.

▶ Pôle technique - Jean-Marie Chemin - 05 53 03 83 73 - jm.chemin@ccivs.fr

## Gestion des déchets

### ► Actualités

- A partir du 30 mars 2015, la collecte des ordures ménagères, du tri sélectif et du verre sur les communes de : Chantérac, Douzillac, St Aquilin, St Jean d'Ataux et St Germain du Salembre sera effectuée par la CCIVS.
- De plus, la collecte du verre sur la commune de Neuvic est réalisée depuis le 1<sup>er</sup> janvier par les agents de la CCIVS.

### ► Bornes "Textile"

La CCIVS a souhaité poursuivre son programme d'installation des bornes textiles sur toutes les communes de son territoire pour faciliter le réemploi et le recyclage des textiles.

La mise en place des bornes a été effectuée gratuitement par l'association « Le Relais ». Une partie du textile récupéré dans les bornes va à l'association La Tresse à St Médard de Mussidan et l'autre à l'association « Le Relais ».



#### Que peut on mettre dans les bornes ?

- les vêtements, le linge de maison, les chaussures attachés par paire, les sacs, les sacs à main et autres articles de maroquinerie et même les articles usés mais ils devront être propres et secs.

*En pratique : placez les textiles dans un sac plastique fermé, tout en évitant les sacs trop volumineux.*

#### Que deviennent-ils ?

- Les textiles utilisables en l'état sont revendus à bas prix dans des boutiques,
- Les textiles qui ne peuvent plus être portés sont recyclés : production de chiffons d'essuyage pour l'industrie, ou pour la fabrication de nouvelles matières (isolants par exemple).
- La matière non valorisée représente 3 % des volumes collectés. La majeure partie sera utilisée pour produire de l'énergie.

#### Quel intérêt d'utiliser les bornes ?

Vos textiles ne finissent plus à la poubelle !! Ils servent à d'autres personnes, ou bien les matières sont récupérées pour d'autres utilisations. Cela permet de réduire la quantité de déchets et de préserver les ressources naturelles. Ils ont aussi un rôle sur le plan économique et social : réemployer, recycler, c'est redonner de la valeur à ce qui aurait été détruit.

### ► Aménagement des points de collecte



Grâce à la participation active des agents des communes, des aménagements ont été réalisés au niveau de certains points de collecte : installation de socles.

Un travail va être entrepris pour créer des points de regroupement de bacs collectifs en collaboration avec les agents de collecte, les élus des communes et les usagers afin d'éviter, les marches arrières des bennes qui sont dangereuses ou, d'emprunter une petite route pour ne collecter qu'un foyer.

## Gestion des déchets

### ► Aménagement de la déchèterie des Courroies

La CCIVS a souhaité donner un coup de jeune à la déchèterie « des Courroies » en service depuis plus de 30 ans, offrant ainsi à la fois un meilleur accueil des usagers par le goudronnage des lieux de dépôt et de tri. La mise en place d'un mobile-home de chantier (qui pourra être réutilisé sur d'autres sites) a permis d'améliorer les conditions de travail des agents au quotidien sur le site. Cela permettra d'attendre dans de bonnes conditions d'exploitation, l'arrivée de la nouvelle déchèterie de Saint-Astier à "La Serve".



### ► Les déchèteries de la CCIVS

#### Saint-Astier

Les Courroies - 24110 SAINT-ASTIER  
Tél. : 05 53 04 73 39

#### Horaires :

- Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Samedi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

#### Neuvic sur l'Isle

23, rte du Grand Mur - Planèze - 24190 NEUVIC  
Tél. : 05 53 80 31 27 / 06 34 10 58 08

#### Horaires :

- Du 01/04 au 31/10 : du lundi au samedi de 9h à 12h - 14h30 à 18h
- Du 01/11 au 31/03 : du lundi au samedi de 9h à 12h - 14h à 17h30

### ► Le démantèlement à la déchèterie de Neuvic

Les usagers de la déchèterie de Neuvic sont désormais invités à déposer les objets pouvant faire l'objet d'un démantèlement (canapés, fauteuils, mobilier, menuiserie...) sur une zone spécifique afin que soient dissociés : le métal, le verre, le bois... et qui seront mis dans les bennes correspondantes.

Le démantèlement permet de réduire significativement le tonnage de déchets destinés à l'enfouissement.

*Le démantèlement est effectué une fois par semaine par une équipe de l'association « Ricochets » qui est regroupée avec deux autres associations d'insertion au sein d'un collectif nommé « Coridor ». L'activité de démantèlement fait partie d'un marché départemental attribué par le SMD3.*

## Compostage

### ► Compostage individuel

Des composteurs individuels (300 litres environ) sont mis à la disposition des citoyens, moyennant une participation financière de 10 €.

• Pour les habitants des communes suivantes :  
**Chantérac, Douzillac, Grignols, Jaure, Léguillac de l'Auche, Manzac sur Vern, Montrem, Neuvic, St-Aquilin, St-Astier, St-Germain du Salembre, St-Jean d'Ataux et St-Léon sur l'Isle**

>>> Prendre contact avec **Vincent Vimenev (CCIVS) au 05 53 03 70 30**

• Pour les habitants des communes suivantes :  
**Beauronne, St-Séverin d'Estissac, Sourzac et Vallereuil**

>>> Se rendre au siège du **SMCTOM de Montpon-Mussidan - 24400 ST LAURENT DES HOMMES**  
 Tél. : 05 53 80 25 39



A noter : plus de 1 000 composteurs sont déjà installés sur le territoire de la CCIVS.

Cette technique de recyclage permet de réduire le tonnage de vos sacs noirs.

En effet, vous pouvez mettre dans votre composteur la majorité de vos déchets de cuisine et de jardin.

### ► Compostage collectif

#### COMPOSTAGE COLLECTIF

La CCIVS peut vous accompagner dans votre démarche de mise en place d'un composteur collectif dans les structures publiques ou privées (collèges, cantines, EHPAD, grandes surfaces, restaurants d'entreprises...) générant beaucoup de déchets compostables.

Contact : Vincent Vimenev 05 53 03 70 30



## Service Public d'Assainissement Non Collectif : SPANC

### ► Qu'est-ce que le SPANC ?

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif est un service rendu à la population pour tout ce qui concerne l'Assainissement individuel autonome.

Le code de la santé publique indique que chaque propriétaire a l'obligation de disposer d'une installation d'Assainissement Non Collectif en bon état de fonctionnement. Le SPANC est chargé du contrôle de ces installations, et apporte également ses conseils auprès des particuliers pour éviter les pollutions.



### ► Les coûts du service ?

- Pour les installations neuves ou réhabilitées :  
 110 € pour le contrôle de conception du projet  
 30 € pour le contrôle de la réalisation des travaux
- Pour les ventes immobilières :  
 Contrôle vente immobilière 100 €
- Pour les contrôles diagnostics et périodiques :  
 12 € par semestre

### ► Etudes de sol et de conception

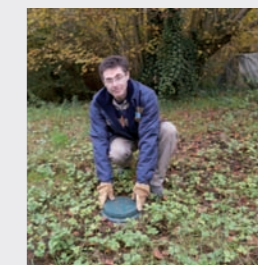
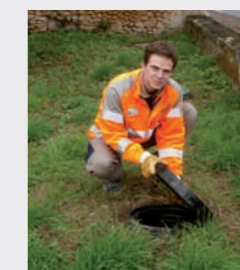
Depuis le 1er juillet 2014, l'étude de conception (étude de sol) est obligatoire pour les nouveaux projets d'Assainissement Non Collectif, notamment lors de la demande d'un permis de construire, d'un certificat d'urbanisme opérationnel et d'une déclaration préalable de travaux. Cette étude concerne aussi les projets d'extension ou de réhabilitation d'une construction neuve ou existante. Elle reste à la charge du propriétaire.

### ► Nouveau prestataire

Depuis le 1er juillet 2014, le SPANC de la CCIVS est accompagné par la société Lyonnaise des Eaux pour ses missions de contrôle des installations neuves ou existantes.

Le délai de contrôle de toutes les installations d'ANC de la CCIVS a été fixé par les élus à une périodicité de 5 ans.

Les premiers contrôles ANC ont débuté sur la commune de Beauronne en octobre 2014. Ils se poursuivent actuellement sur les communes de Saint-Jean d'Ataux et Douzillac.





## Partenariat : Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle

### ► Entretien des berges de l'Isle

Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle assure l'entretien des berges de l'Isle et de ses affluents pour toutes les communautés de communes de la Vallée de l'Isle.

Ses agents interviennent tout au long de l'année afin de couper ou élaguer la végétation gênante au bord des cours d'eau, d'entretenir les berges et de préserver l'environnement et les milieux humides.

Le syndicat propose également des interventions "Nature" dans les écoles du territoire, en partenariat avec les animateurs de l'association PAYSAGES.



► SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'ISLE  
Tél. : 05 53 80 58 51  
Courriel : [syndicat-isle-24@wanadoo.fr](mailto:syndicat-isle-24@wanadoo.fr)



## Coordonnées des pôles de la CCIVS

### Le service administratif de la C.C.I.V.S.

Adresse : «Le Bateau» - BP 6 - 24110 SAINT-ASTIER  
Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h  
Tél. : 05 53 03 45 82 / Courriel : [contact@ccivs.fr](mailto:contact@ccivs.fr)

### Les services techniques de la C.C.I.V.S.

Adresse : ZI La Borie - Rue Henri Rebière - BP 6 24110 SAINT-ASTIER  
Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h  
Tél. : 05 53 04 73 39 / Courriel : [poletechnique@ccivs.fr](mailto:poletechnique@ccivs.fr)